



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 9 avril 2025 à 19h

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TETENOIRE, Jean-Daniel GUIEU, Laetitia HAUWELLE, Lionel RAIMBAULT, Julien BELLINE, Isabelle KWIATEK, Marie LAGIER, David SIGNORET, Gérard VAIANO, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Christine TOUCHE.

Excusée : Aude BUSSEREAU (procuration à Marie LAGIER)

Absente : Emmanuelle STICCHI

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 26 mars 2025 à 19H

Finances

1. Vote des Comptes Financiers Uniques – budget Commune – budget annexe Camping– budget annexe Eau– budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal
2. Vote des taxes
3. Affectation des résultats 2024 – budget Commune – budget annexe Camping– budget annexe Eau– budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal
4. Attribution des subventions aux associations
5. Vote des budgets primitifs 2025 – budget Commune – budget annexe Camping– budget annexe Eau– budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal
6. Tarif des produits annexes de la régie du camping
7. Participation au FSL

Domaine et patrimoine

8. Etat d'assiette des coupes de bois – 2026
9. Forêt communale – vente de coupe en bois façonné

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05

Monsieur le Maire constate le quorum, indique les procurations : Aude BUSSEREAU à Marie LAGIER, nomme Michèle TETENOIRE secrétaire de séance et propose de passer à l'ordre du jour.

Report de la dernière délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 26 mars 2025 à 19H

Etienne BERENGUEL demande à ce que le compte-rendu de la dernière séance soit modifié en ce sens : page 4/5 les mots « aux commandes de la mairie » à remplacer par « le moment venu ».

Le compte-rendu est adopté à la majorité (3 abstentions).

François LAGIER demande à recevoir un relevé des décisions du Maire. Monsieur le Maire lui répond que ce sera fait pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

1. Vote des Comptes Financiers Uniques – budget Commune – budget annexe Camping– budget annexe Eau– budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal

Dans le but de faire une présentation plus synthétique et efficace de l'ensembles des documents budgétaires présentés lors de cette séance, Monsieur le Maire propose qu'une présentation soit faite par budgets : vote du CFU, affectation des résultats, vote du BP. L'assemblée approuve ce principe. (Néanmoins ce compte-rendu respecte le déroulé prévu à l'ordre du jour).

Budget Commune :

Michèle TETENOIRE présente les documents afférents au budget principal de la commune et commence par présenter les dépenses de fonctionnement. François LAGIER fait la remarque de savoir si nous ne devrions pas être plus économies sur nos dépenses au vu du climat économique actuel. Monsieur le Maire lui répond que le budget est quasiment sur les mêmes bases que l'année dernière et qu'il n'est donc pas nécessaire de s'inquiéter.

Etienne BERENGUEL s'interroge sur l'augmentation des dépenses de personnel et notamment sur les dépenses de personnel titulaire. Hélène BRUNEL lui répond que les charges de personnel titulaire ont augmenté en raison notamment de son recrutement (en tant que titulaire) alors que l'ancienne secrétaire générale était rémunérée sur la ligne du personnel non-titulaire mais aussi en raison de la titularisation de 2 autres agents au cours de l'année 2024.

Concernant les recettes de fonctionnement, François LAGIER s'interroge sur l'augmentation des recettes dues à la collecte des impôts d'environ 7%. Monsieur le Maire lui répond que cela est dû essentiellement à la revalorisation des bases des impôts locaux, Hélène BRUNEL complète en expliquant que les nouvelles constructions viennent également augmenter la base d'imposition, tout comme une requalification de certains bâtiments industriels qui ont été reversés dans la base imposables des impôts directs locaux. L'augmentation des taux d'imposition qui sera soumise au vote plus tard dans la séance, et qui suit l'augmentation de l'inflation, n'a donc qu'un rôle secondaire dans cette augmentation globale. Michèle TETENOIRE rappelle également que la ligne budgétaire des impôts locaux regroupe également l'attribution de compensation de la CCSP alors qu'elle était imputée à une autre ligne budgétaire l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, François LAGIER s'interroge sur le plan complet de financement du projet de la Grange Joubert et sur la réalité de l'obtention des subventions. Monsieur le Maire rassure sur le fait que les subventions attendues ont bien été notifiées à la commune. François LAGIER s'inquiète également sur les risques techniques que présente ce projet, notamment du forage des pieux. Monsieur le Maire lui indique que cela relève de la compétence de notre architecte qui a réalisé les études nécessaires à ce projet.

Etienne BERENGUEL revient sur les dépenses de fonctionnement en s'interrogeant sur l'inscription au budget des indemnités liées au contentieux de Mme Vaiano. Cette dépense a été inscrite au compte 622.

François LAGIER se félicite du renouvellement de l'inscription de la dépense liée à la réalisation de la liaison piétonne Moulins-village. Etienne BERENGUEL indique qu'il serait judicieux de faire installer par la DIRMED un panneau de se tenir à 1.5m des cyclistes. Lionel RAIMBAULT avait aussi déjà demandé un panneau « attention passage de gibier ».

Michèle TETENOIRE fait lecture des chiffres globaux du CFU de la commune, comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 318 644.57€	1 629 207.00€	2 947 851.57€
	Recettes réalisées	921 030.46€	1 740 466.63€	2 661 497.09€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 662 396.12€	1 896 737.97€	3 559 134.09€
	Dépenses réalisées	1 296 369.96€	1 716 184.08€	3 012 554.04€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-375 339.50€	24 282.55€	-351 056.95€

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	340 714.26€	140 023.90€	480 738.16€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-34 625.24€	164 306.45€	129 681.21€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-34 625.24€	164 306.45€	129 681.21€

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions car le CFU n'avait pas été communiqué au moment du DOB).

Budget annexe du Camping

Jean-Daniel GUIEU présente les documents afférents au budget annexe du camping et commence par présenter les dépenses de fonctionnement.

François LAGIER s'interroge sur l'augmentation de la ligne remboursement de frais. Il lui est répondu qu'il s'agit du remboursement du cout du personnel travaillant pour le compte du camping, qui va augmenter en 2025 en raison d'un recrutement d'un agent à temps partiel en CDD d'un an.

François LAGIER interroge également au sujet des recettes liées à la création de la nouvelle aire de mobil-homes et interroge sur le fait que les tarifs n'ont pas encore fait l'objet d'un débat.

Etienne BERENGUEL se demande où l'on retrouve les dépenses liées au terrassement de cette aire de mobil-homes. Jean-Daniel GUIEU lui explique que l'on retrouve une partie des dépenses en fonctionnement et une autre en investissement.

Jean-Daniel GUIEU fait lecture des chiffres globaux du CFU du camping comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET ANNEXE CAMPING				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	292 939.25€	485 310.00€	778 249.25€
	Recettes réalisées	243 120.60€	511 527.09€	754 647.69€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	179 006.64€	515 147.47€	694 154.11€
	Dépenses réalisées	83 893.89€	486 611.33€	570 505.22€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	159 226.71€	24 915.76€	184 142.47€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-113 932.61€	29 837.47€	-84 095.14€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	45 294.10€	54 753.23€	100 047.33€

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	45 294.10€	54 753.23€	100 047.33€

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget annexe de l'eau

Lionel RAIMBAULT présente les documents afférents au budget annexe du camping et commence par présenter les dépenses de fonctionnement.

François LAGIER remarque que l'on dégage 20 000€ d'autofinancement hors report. Il soulève que ce montant est sans commune mesure avec les dépenses prévues dans le schéma directeur de l'eau et se demande donc comment la commune va pouvoir financer toutes ces dépenses ? Monsieur le Maire lui répond que l'on attendait notamment que la loi sur l'annulation du transfert obligatoire de la compétence de l'eau aux intercommunalités soit votée. Par ailleurs, il indique que les subventions de la Préfecture ne seront décidées qu'au mois de juin. François LAGIER s'étonne que la moitié du budget d'investissement soit mobilisée pour le système de chloration du Bois. Il propose donc d'étudier la faisabilité de relier le Bois au réseau principal, de la même manière que cela a déjà été fait à Montmirail. Monsieur le Maire lui répond que la commune suit les recommandations du cabinet d'études qui a réalisé le Schéma Directeur de l'Eau Potable et qui définit le projet du Bois comme prioritaire.

Lionel RAIMBAULT fait lecture des chiffres globaux du CFU du budget annexe de l'eau, comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET ANNEXE EAU				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	160 843.00€	201 483.00€	362 326.00€
	Recettes réalisées	61 694.59€	201 287.04€	262 981.63€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	165 396.32€	261 617.36€	427 013.68€
	Dépenses réalisées	65 053.42€	169 510.72€	234 564.14€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 358.83€	31 776.32€	28 417.49€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	4 553.32€	60 134.36€	64 687.68€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 194.49€	91 910.68€	93 105.17€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 194.49€	91 910.68€	93 105.17€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal

Laetitia HAUWELLE présente les documents afférents au budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal et commence par présenter les dépenses de fonctionnement.

Christine TOUCHE se demande ce que représente la somme inscrite en recette d'environ 77 000€. Il lui est indiqué que cela représente la recette de la vente d'un terrain et qu'il s'agit pour le moment que d'une estimation du prix de vente. Christine TOUCHE estime que l'estimation est peut-être un peu élevée (aux alentours de 150€) compte-tenu de l'emplacement et de la concurrence des autres terrains en vente actuellement sur la commune.

François LAGIER s'interroge de savoir pourquoi il est inscrit de recourir à un emprunt plutôt qu'à un abondement direct du budget de la commune. Il lui est répondu que dès qu'une vente sera réalisée, il ne sera pas nécessaire d'emprunter.

Laetitia HAUWELLE présente les chiffres globaux du CFU du budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal, comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'ISCLE DU GRAND BEAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	188 736.50€	349 236.50€	537 973.00€
	Recettes réalisées	0.00€	4 168.00€	4 168.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	188 736.50€	235 689.27€	424 425.77€
	Dépenses réalisées	4 168.00€	4 168.00€	8336.00€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-4 168.00€	0.00€	-4 168.00€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-4 168.00€	0.00€	-4 168.00€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-4 168.00€	0.00€	-4 168.00€

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Vote des taxes

Monsieur le Maire propose une augmentation des taxes similaires à l'inflation, à savoir +1.8% et propose donc de fixer les taux de taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncier bâti.....43.34 %
- Taxe foncier non bâti.....103.15 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....6.80 %

Etienne BERENGUEL propose, au vu du contexte économique actuel, de ne pas augmenter les taxes.

Délibération adoptée à la majorité (3 voix contre).

3. Affectation des résultats 2024 – budget Commune – budget annexe Camping– budget annexe Eau– budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal

Budget Commune :

Michèle TETENOIRE présente les éléments chiffrés relatifs à l'affectation des résultats comme suit :

Reports (pour rappel):

Excédent reporté de la section Investissement de 2023 : 340 714.26 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2023 : 140 023.90 €

Soldes d'exécution 2024 :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : -375 339.50 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 2428255€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses : 0.00 €

En recettes : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 34 625.24€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 34 625.24 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 129 681.21 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Au compte 1068 (recette d'investissement) : 34 625.24€
- Au compte 002 (recette d'investissement) : 129 681.21€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du Camping

Jean-Daniel GUIEU présente les éléments chiffrés relatifs à l'affectation des résultats comme suit :

Reports (pour rappel):

Déficit reporté de la section Investissement de 2023 : -113 932.61 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2023 : 29 837.47 €

Soldes d'exécution 2024 :

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de : 159226.71€

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 24915.76€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses : 0.00 €

En recettes : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 54 753.23 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Au compte 002 (recette d'investissement) : 54 753.23€,

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget annexe de l'eau

Lionel RAIMBAULT présente les éléments chiffrés relatifs à l'affectation des résultats comme suit :

Reports (pour rappel):

Excédent reporté de la section Investissement de 2023 : 4 553.32 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2023 : 60 134.36 €

Soldes d'exécution 2024 :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : -3 358.83 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 31 776.32 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses : 0.00 €

En recettes : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 91 910.68 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Au compte 002 (recette d'investissement) : 91 910.68 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal

Laetitia HAUWELLE présente les éléments chiffrés relatifs à l'affectation des résultats comme suit :

Soldes d'exécution 2024 :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : -4 168.00 €

Un solde d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse pas apparaître des restes à réaliser :

En dépenses : 0.00 €

En recettes : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4168.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Au compte 002 (recette d'investissement) 0.00 €,

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Attribution des subventions aux associations

Michèle TETENOIRE présente le projet d'attribution des subventions aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant alloué
FNACA de Crots	500€
Coopérative scolaire 30€/élèves (base 120 élèves)	3 600€
Prévention routière	50€
Amicale Philatélique et cartophile	500€
ASPEC	500€
Club des Aînés	1 000€
AMMAC	50€
Chœur du roc	100€
Association Les Vieilles Joyeuses	500€
Association des parents d'élèves	500€
Association Lieutenant de louveterie	500€
Association La Draye	500€
Kung Fu	500€
Agapée	500€
Handicap Fire Tour	500€
Total	9 800€

François LAGIER, Gérard VAIANO et Lionel RAIMBAULT ne participent pas au vote en raison de leur appartenance à l'une de ces associations.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Vote des budgets primitifs 2025 – budget Commune – budget annexe Camping – budget annexe Eau – budget annexe Lotissement de l'Isle du Grand Béal

Budget Commune

Michèle TETENOIRE présente le budget principal de la commune de 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 1 833 799.90€

Section d'investissement : 1 134 619.14€

Délibération adoptée à la majorité (3 abstentions)

Budget annexe du Camping

Jean-Daniel GUIEU présente le budget annexe du camping municipal de 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 584 954.91€

Section d'investissement : 156 146.44€

Délibération adoptée à l'unanimité

Budget annexe de l'eau

Lionel RAIMBAULT présente le budget annexe de l'eau de 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 317 893.27€

Section d'investissement : 159 719.37€

Délibération adoptée à la majorité (3 voix contre)

Budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal

Laetitia HAUWELLE présente le budget annexe du lotissement de l'Isle du Grand Béal de 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 234 343.00€

Section d'investissement : 161 136.00€

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Tarif des produits annexes de la régie du camping

Jean-Daniel GUIEU présente la liste des tarifs des produits annexes de la régie du camping. Il explique que cela concerne surtout l'augmentation du tarif des timbres en vente dans la petite épicerie du camping ainsi que la vente de produits de dépannage pour les campeurs comme suit :

- Timbre vert : 1,39 €
- Timbre monde : 2,10€
- Montant minimum pour les paiements en carte bancaire : 10€

	Prix de vente TTC €
petit déjeuner	
café soluble	5 €
café moulu	5 €
thé	5 €
choco poudre	5 €
lait en poudre	4 €
céréales	5 €
biscuit	3 €
condiments	
sel	1,50 €
poivre	3 €
Moutarde	3 €
huile olive	8 €
vinaigre	5 €
boissons	
soda	2,50 €
Eau plate	2 €
Eau pétillante	2,50 €

	Prix de vente TTC €
hygiène	
serviette hygiénique	5 €
tampons	5 €
brosse à dents	3,50 €
dentifrice	3 €
gel douche	4 €
shampooing	4 €
entretien	
liquide vaisselle	3,90€
éponges	3 €
torchon	5 €
autres	
charbon de bois	12 €
chips	3,50 €
bonbons	3,20 €
farine	2 €
sucre en poudre	2,50 €
pâtes	2,90 €
riz	2,90 €
conserves	3,50 €
Pâté local	5,50 €

Délibération approuvée à l'unanimité

7. Participation au FSL

Michèle TETENOIRE présente aux membres du Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de Crots au Fonds de Solidarité pour le Logement. Il est proposé une participation d'un montant de 473.60 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025, ce qui représente un montant de 0.40€ par habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Etat d'assiette des coupes de bois – 2026

Lionel RAIMBAULT présente le projet d'assiette de coupes de bois pour 2006 proposé par les services de l'ONF qui se présente comme suit :

- ✓ approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 tel que présenté ci-après, pour lesquels l'ONF procèdera à la désignation ;

ETAT D'ASSIETTE :

↳ Coupes proposées :

Parcelle	Nature de la coupe	Surface à désigner (ha)	Volume total (m ³)	Réglée/ Non Réglée	programme aménagement	Proposition ONF	Justification
67	IRR	12.28	860	Réglée	2026	2026	
13	IRR	3.97	199	Réglée	2026	2026	

Déicide les orientations de mise en marché suivantes :

Parcelle	Produits	Bois façonnés	Bois sur pied Vente	Bois sur pied Délivrance
67	Mélèze, sapin, épicéa bois d'œuvre et bois énergie		X	
13	Sapin, mélèze bois d'œuvre et bois énergie, hêtre chauffage		X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité (en particulier pour le bois façonné, après présentation de l'analyse économique).

Ventes de bois aux particuliers :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Délibération adoptée à l'unanimité

9. Forêt communale – vente de coupe en bois façonné

Lionel RAIMBAULT présente le projet de vente de bois façonné pour 2025 qui se présente comme suit :

Il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois de la coupe martelée en 2024 dans la parcelle 55 de la forêt communale (canton du Lauzerot), cette coupe devant être mise en vente en 2025.

Il s'agit d'une belle coupe de gros mélèzes totalisant un volume estimatif de 850 m³ (sur pied, sur écorce).

Cette parcelle englobe le site touristique du lac du Lauzerot qui comporte de nombreux équipements d'accueil du public, une petite chapelle ainsi que les périmètres du captage de la source du Lauzerot.

Pour ces multiples raisons, l'ONF propose que l'exploitation de cette coupe soit réalisée en bois façonné.

Par ce système, la commune confie à l'ONF le choix d'un prestataire qui va réaliser l'abattage, le façonnage et le débardage des bois selon un cahier des charges très strict et une période choisie. Les bois sont ensuite vendus sur place de dépôt, triés par qualités. L'ONF assurera l'avance de trésorerie pour la réalisation de ces travaux et les bois issus de cette coupe seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée) auprès d'utilisateurs essentiellement locaux. La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré.

Ce mode de mise en vente d'une coupe permet non seulement de maîtriser la qualité d'exécution du chantier mais aussi de pouvoir orienter les produits de la coupe (notamment les bois de belle qualité) vers les scieries locales.

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation de cette coupe et la mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention d'exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée du chantier.

Etienne BERENGUEL rappelle qu'il y a des exploitants forestiers sur la commune de Crots, comme Guy MICHEL et qu'il serait judicieux à son avis de privilégier leur offre par rapport à d'autres exploitants à offre égale.

Lionel RAIMBAULT rappelle qu'il s'agit de l'ONF qui se charge de l'adjudication de ces coupes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle gouvernance de l'association d'animation se réunit demain soir pour se présenter aux habitants.

Il rappelle également que le salon des vins aura lieu ce week-end dans l'espace Morgan et que des bénévoles sont toujours attendus pour l'organisation du vide-grenier du 1^{er} mai.

La cérémonie des déportés aura lieu le 27 avril à Boscodon à 15h00.

Enfin, Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement Hélène BRUNEL ainsi qu'Elodie BONDIL pour le travail fourni pour la préparation des budgets de la commune. De même pour les employés communaux qui ont repeint l'espace Morgan ces derniers jours, tout comme la salle du camping qui a été rénovée.

Monsieur le Maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48

La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS